

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE L'ISLE-ADAM

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : Vendredi 24 février 2017

VILLE DE L'ISLE-ADAM

CONVOCATION

Date : 17 février 2017 Affichée le : 17 février 2017 L'an deux mille dix-sept, le vendredi vingt-quatre février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33
Pouvoirs : 5
Absent : 0

Etaient présents: M. Philippe LEBALLEUR – Mme Chantal VILLALARD – M. Sébastien PONIATOWSKI – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Michel PASSANT – Mme Agnès TELLIER – M. Alphonse PAGNON - M. Michel VRAY – Mme Julita SALBERT – Mme Annie PARAGE – Mme Martine LÉONHARDT - M. François DELAIS – M. Morgan TOUBOUL - Mme Josette LARROUSSE – M. Bruno DION - Mme Armelle CHAPALAIN – M. Gérard BRUNEL – M. Joël MOREAU – Mme Danièle DEBOUT – M. Thierry MALHERBE – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Elisabeth DELMAS - M. Olivier HEUZÉ – Mme Carole BOULANGER - M. Thierry LEFÈVRE – Mme Nadège FAUL.

COMPTE RENDU

Affiché le : 3 mars 2017

Absents représentés

Mme Alexandra GILLARDIN Mme Aurélie PROCOPPE Mme Elodie THABOUREY M. Grégor DOERING M. Michel LEMEUR Pouvoir à Mme MORVAN LE BREC'H Pouvoir à Mme Chantal VILLALARD Pouvoir à M. Michel PASSANT Pouvoir à M. Olivier HEUZÉ Pouvoir à M. Philippe LEBALLEUR

Secrétaire de séance : M. Morgan TOUBOUL

Le Conseil Municipal,

- approuve à l'unanimité et sans observation le procès-verbal du 15 décembre 2016.
- Points ajoutés: n° 14: Modifications du tableau des tarifs Location des salles municipales.

n° 15: Règlement intérieur des salles municipales.

Informations du Maire.

Manifestations:

Février

Jusqu'au 12 mars

Regard sur les collections - Deuxième édition.

au Musée d'Art et d'Histoire Louis Senlecq.

Samedi 25 février

Toute la journée — Formation de secours civique 1 (PSC1) dans les locaux de la Croix Rouge (41 rue de Villiers-Adam).

20 h 30 — Conférence sur les amphibiens, suivie par une sortie sur le terrain à la découverte des amphibiens organisées par l'association IASEF à l'occasion des journées mondiales des zones humides.

Dimanche 26 février - 9 h 30 à 12 h 30 – Stage de Self-Défense Féminine.

au Complexe Sportif Amélie Mauresmo

14 h – Championnat régional de Volley féminin.

au Complexe Sportif Amélie Mauresmo.

15 h - Visite commentée de l'exposition « Regard sur les collections » au Musée.

Mars

Jeudi 2 mars 9 h 30 – Conférence « Histoire du Maroc du VII au XX siécle » à la Maison de l'Amitié

organisé par l'association Arts et Culture.

Samedi 4 mars 20 h 30 — Championnat de France de Volley masculin au Complexe Sportif.

Dimanche 5 mars - 15 h - Visite commentée de l'exposition « Regard sur les collections » au Musée.

Du 8 au 21 mars Exposition d'un collectif (peinture et sculpture) au Château Conti.

Jeudi 9 mars - 9 h 30 – Conférence « Histoire du Maroc du VII au XX siécle » à la Maison de l'Amitié

organisé par l'association Arts et Culture.

Samedi 11 mars - 19 h – Conférence et exposition « 12ème nuit de la chouette »

au Pavillon Magallon organisée par l'association IASEF.

Dimanche 12 mars - 14 h - Championnat régional de Volley féminin au Complexe Sportif.

15 h - Visite commentée de l'exposition « Regard sur les collections » au Musée.

Championnat DSR de football masculin au Stade Philippe Grante

17 h 30 — Championnat régional BB masculin au Complexe Sportif.

20 h – Championnat de Judo au Complexe Sportif Amélie Mauresmo.

Du 12 au 19 mars = 20ème Salon de printemps organisé par l'association Prisme et Nuances,

à la cafeteria du Complexe Sportif Amélie Mauresmo.

Jeudi 16 mars - 9 h 30 – Conférence « Histoire du Maroc du VII au XX siécle » à la Maison de l'Amitié

organisé par l'association Arts et Culture.

Samedi 18 mars - 10 h à 18 h – Journée nationale du sommeil organisée par Sylvie Guérin

Sophrologue – 7 bis Grand Place Hubert Jolivet (Quartier la Garenne).

Du 22 mars au 4 avril - Exposition Alain Granger (peinture) au Château Conti.

Jeudi 23 mars - 9 h 30 – Conférence « Histoire du Maroc du VII au XX siécle » à la Maison de l'Amitié

par l'association Arts et Culture.

Samedi 25 mars - A partir de 10 h – Carnaval Adamois dans la Ville.

Toute la journée – Formation de secours civique 1 (PSC1) dans les locaux de la Croix Rouge (41 rue de Villiers-Adam).

Dimanche 26 mars - 15 h – Championnat DSR de football masculin au Stade Philippe Grante.

9 h à 19 h – Tournoi moderne de badminton au Complexe Sportif.

Jeudi 30 mars 9 h 30 – Conférence « Histoire du Maroc du VII au XX siécle » à la Maison de l'Amitié

organisé par l'association Arts et Culture.

Divers:

- Rappel des prochaines dates des Conseil Municipaux 2017 : vendredi 31 mars, jeudi 18 mai, vendredi 7 juillet, jeudi 19 octobre, vendredi 15 décembre à 19 heures.
- L'enquête publique sur l'aménagement des Berges de l'Oise s'est terminée mercredi 22 février, à propos des travaux envisagés. Des permanences ouvertes au public se tenaient à disposition au Castelrose, depuis un mois, tous les jours de la semaine, ainsi que le samedi 4 février matin. Le Commissaire enquêteur dispose d'un mois pour remettre son rapport.
- Le recensement de la Population va se terminer. Les personnes concernées pour le recensement qui n'ont toujours pas répondu (en ligne via internet ou papiers à remettre en mairie) n'ont plus que demain samedi pour le faire.
- Création de l'association « Aide alimentaire L'Isle-Adam/Parmain »: le Secours catholique se désengageant sur le plan national de toute distribution alimentaire, une nouvelle association « Aide alimentaire L'Isle-Adam/Parmain » s'est créée afin de poursuivre la distribution d'une aide alimentaire aux personnes démunies sur le même rythme qu'auparavant à savoir toutes les deux semaines le jeudi de 14 h à 17 h au Centre Associatif Françoise Bonn.
- La Ville de L'Isle-Adam, représentée par Elodie Thabourey, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Sociales, a signé officiellement la charte du « bien vieillir » le 15 novembre dernier pour faire suite à la délibération votée lors du Conseil Municipal en date du 24 mars 2016 rejoignant ainsi un réseau de 17 villes Val-d'Oisiennes s'engageant à échanger et développer des mesures concrètes en fayeur des seniors.
- Dans le cadre du forum Sportcoll, organisé le 7 février dernier à Montpellier, la Ville de L'Isle-Adam a reçu le label « Ville Active et Sportive » pour les années 2017 et 2018. Il a été décerné par les représentants du Ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports, de l'Union sport et cycle et de l'Association Nationale des Elus en charge des Sports (ANDES). Celui-ci vise à valoriser et récompenser les Villes et Collectivités Locales qui proposent une offre d'activités physiques et sportives innovante, de proximité et accessible au plus grand nombre et qui contribuent par ce biais à l'animation et l'attractivité de leur territoire, au renforcement du lien social, au tourisme et au bien-être des concitoyens. Il est décerné selon quatre critères : la motivation de la candidature, la présentation du projet sportif, l'état des lieux sportifs du territoire, et la politique sportive et les initiatives innovantes.
- La gestion du Marché fera l'objet d'une nouvelle DSP. Un cahier des charges est en cours de rédaction afin de trouver un prestataire.
- 4^{ème} @ conservée au label Villes Internet.
- Le court métrage « *Je t'aime à la folie* », sur les violences faites aux femmes, a reçu de l'UDCCAS 95 (*Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale*) le 23 février dernier le prix de l'innovation sociale 2016, dossier introduit et soutenu par le CCAS de L'Isle-Adam.
- Rappel de l'importance de la présence des membres du Conseil Municipal aux deux tours des élections présidentielles et législatives.

Travaux:

- Restauration de deux tombes de personnalités liées à Honoré de Balzac au Cimetière par la Ville et l'Association des Amis de L'Isle-Adam. La Mairie a pris en charge la réfection des textes sur les stèles. L'association des Amis de L'Isle-Adam a procédé à un premier nettoyage de ces stèles et a fait poser des plaques commémoratives pour rappeler aux visiteurs le lien entre Honoré de Balzac et ces deux personnages (Louis-Philippe Maire de Villers-la-Faye qui a reçu chez lui à Nogent, de 1817 à 1820, son ami Honoré de Balzac encore jeune homme, et du docteur Jacques Bossion, médecin pour la région de L'Isle-Adam, dont Balzac s'est inspiré pour écrire son roman « Le médecin de campagne »).
- Les travaux de la Plage se sont terminés. Une réception des travaux s'est tenue le jeudi 23 février. Ainsi le grand bassin de la Plage sera opérationnel pour cet été.
- Des travaux de requalification de voirie se poursuivent rue de Pontoise entre l'Avenue des Bonshommes jusqu'au Carrefour des Alliés et ce jusqu'au 14 avril.
- Le programme immobilier au 17 rue Saint-Lazare a débuté. L'ancien immeuble a été démoli.
- Les travaux de l'aire de jeux sur le Parc Manchez ont débuté. Ils seront terminés fin avril.
- Une première réunion au sujet des circulations douces s'est tenue avec les différents partenaires. Un questionnaire est en cours d'élaboration.
- Le pavage devant l'Hôtel de Ville débutera au mois de mars. Les travaux dureront un mois.
- Les travaux d'électricité de la halle du marché vont démarrer début mars. Cette remise aux normes est prévue durant deux mois. Cela n'entrainera aucune gêne pour les commerçants du marché.
- Des points enterrés sont installés Place de Verdun et ont été mis en fonction.
- Ce jour (vendredi 24 février) à 11 h, s'est tenue l'inauguration du programme « Les Jardins d'Evila » rue Saint-Lazare.

Délibération: n° 2017-02-01

Rapport n° 1 - Décisions du Maire n° 153-2016 à 160-2016 et n° 1-2017 à 38-2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **prend acte** des décisions n° 153-2016 à 160-2016 prises en 2016, celles en 2017 n° 01-2017 à 38-2017 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Délibération: n° 2017-02-02

Rapport n° 2 - Barème des participations familiales Petite Enfance - PSU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le mode de calcul du montant des participations familiales pour les structures Petite Enfance pour l'année 2017.

Rapport n° 3 - Modification du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil de la Petite Enfance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la modification du paragraphe VI - Section B du Règlement de fonctionnement d'Accueil de la Petite Enfance.

Délibération: n° 2017-02-04-1

Rapport n° 4 - Modification du Tableau des Emplois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'adopter la création et d'apporter la modification nécessaire au tableau des emplois.
- Dit que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits aux budgets 2017 et suivants, au chapitre 012.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces recrutements.

Délibération : n° 2017-02-04-2

Rapport n° 4 - Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** la création des emplois mentionnés pour des besoins liés aux accroissements saisonniers d'activité, rémunérés à l'indice majoré 321 comme définis et d'apporter les modifications nécessaires au tableau des emplois.
- Dit que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits aux budgets 2017 et suivants au chapitre 012.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces recrutements.

Délibération: n° 2017-02-04-3

Rapport n° 4 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- Dit que la rémunération des candidats retenus sera déterminée en fonction des expériences et du profil.
- **Prévoit** à cette fin, une enveloppe de crédits au budget de chaque année au chapitre 012.

Rapport n° 4 - Création d'un emploi de responsable de la Plage fluviale municipale et éducateur d'activités physiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'adopter la création de l'emploi contractuel de catégorie B sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives dans les conditions mentionnées et rémunéré à l'indice majoré 351.
- Dit que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sera inscrit aux budgets 2017 de la Ville et de la Plage et suivants, au chapitre 012.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce recrutement.

Délibération: n° 2017-02-04-5

Rapport n° 4 - Tableau des Emplois de la Plage fluviale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'adopter les créations pour des besoins liés aux accroissements saisonniers d'activité et d'apporter les modifications nécessaires au tableau des emplois de la Plage.
- Dit que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits aux budgets 2017 de la Plage et suivants au chapitre 012.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces recrutements.

Délibération: n° 2017-02-05

Rapport n° 5 - Position communale relative au transfert à la Communauté des Communes de la compétence PLU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 s'oppose au transfert à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts de la compétence "Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale".

Rapport n° 6 - Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Monsieur Le Maire à engager une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de L'Isle-Adam.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter de l'État, en application de l'article L. 132-15 du Code de l'Urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la Commune pour couvrir les frais nécessaires à la révision du PLU, ainsi que toutes les autres subventions existantes.
- la présente délibération sera notifiée :
 - . à Monsieur le Préfet du Département du Val d'Oise,
 - . au Président du Conseil Régional d'Ile-de-France,
 - . au Président du Conseil Départemental du Val d'Oise,
 - au Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie,
 - . au Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
 - au Président de la Chambre d'Agriculture,
 - aux représentants des Organismes de gestion des Parcs Naturels Régionaux et des Parcs Nationaux.

Délibération: n° 2017-02-07

Rapport n° 7 - Acquisition par la Ville des parcelles AN 411 et AN 412

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'acquisition par la ville des parcelles AN 411 et AN 412 à l'euro symbolique.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la vente.
- Confie à Maître Vincent ANNEBICQUE la rédaction de tous les actes à venir.

Délibération: n° 2017-02-08

Rapport n° 8 - Vente du catalogue d'exposition par le Musée d'Art et d'Histoire Louis Senlecq

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la mise en vente de ce catalogue d'exposition à la librairie du Musée au prix de 18 euros.

Délibération: n° 2017-02-09

Rapport n° 9 - Octroi d'une subvention à l'association SOL! 6

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accorde une subvention de 500 € à l'Association SOL! 6 dans le cadre d'un projet humanitaire au Vietnam.

Rapport n° 10 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise - Soutien à l'éxécution des T.I.G

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le soutien financier à hauteur de 420 € au Conseil Départemental, conformément à sa délibération du 22 octobre 2004 portant sur sa participation au fonctionnement pour le soutien à l'exécution des peines de Travail d'intérêt général (TIG).
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette demande.

Délibération: n° 2017-02-11

Rapport n° 11 - Acquisition de parcelles à usage de parking - Programme « Les Jardins d'Evila »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'acquisition par la Ville des volumes V9 d'environ 169 m² et V10 d'environ 368 m² à l'euro symbolique.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la vente.
- Confie à Maître Vincent ANNEBICQUE la rédaction de tous les actes à venir.

Délibération : n° 2017-02-12

Rapport n° 12 - Acquisition de parcelles AA 39 et AA 47 - Programme du Port de plaisance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'acquisition par la Ville des parcelles AA 39, d'une surface de 4 469 m² et AA 47, d'une surface de 14 488 m² pour un montant de 120 000 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la vente.
- Confie à Maître Vincent ANNEBICQUE la rédaction de tous les actes à venir.

Délibération: n° 2017-02-13

Rapport n° 13 - Octroi d'un subvention au titre de la surcharge foncière à Immobilière 3F

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'octroi d'une subvention de 210.000 € à la Société Immobilière 3F au titre de la surcharge foncière, étalée sur 3 exercices, dans le cadre de l'opération sociale de construction « Les Villages d'Or ».
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents correspondants à cette dépense.

Rapport n° 14 - Modifications du tableau des tarifs - Location des salles municipales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les tarifs complémentaires.

Délibération: n° 2017-02-15

Rapport n° 15 - Règlement intérieur des salles municipales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le règlement intérieur des salles municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

e Député-Maire,

Axel PONIATOWSKI